

En 2024, environ 40 000 tonnes de déchets ont été collectées sur le secteur SIREDOM (Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine), dont plus de la moitié sont constituées d'ordures ménagères. Cela représente environ 250 kilos d'ordures ménagères par an et par habitant. 34 % de ces ordures ménagères sont constituées de biodéchets alimentaires. La loi oblige maintenant à trier ces déchets biodégradables à la source. C'est une belle opportunité que nous allons mettre en œuvre dès le 1^{er} juillet prochain dans les 3 villes concernées.

En effet, cela peut permettre la production de compost qui pourra améliorer la qualité des sols. Les biodéchets peuvent également être destinés à la méthanisation, ils permettront ainsi de produire du biogaz qui sera soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

Dans tous les cas, en réduisant la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites en Val d'Yerres Val de Seine, le tri à la source des biodéchets permettra de réduire notre bilan carbone. Et c'est bon pour notre planète !

Bien cordialement.



François Durovray
Ministre délégué
aux transports
Président de la Communauté
d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Sylvie Carillon
Vice-Présidente déléguée
à la transition écologique,
Maire de Montgeron



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**

Secteur

2

**Année
2025**

NOUVEAU À partir du 1^{er} juillet 2025
collecte des biodéchets,
dossier spécial à l'intérieur

ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi soir

collecte à partir de 17h OU 19h
en fonction des rues



Sortie de bacs
avant 17h ou 19h

**SACS AU SOL
INTERDITS**

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Lundi matin

Toutes les semaines en mars, avril, mai, juin,
septembre, octobre, novembre.

2 fois par mois en juillet, août et décembre.

1 fois par mois en janvier et février.

Voir calendrier au dos du document

EN VRAC,
SANS SAC
BAC FERMÉ



Sortie des bacs
avant 5h ou la
veille au soir

EN FAGOTS
ATTACHÉS AVEC
DE LA FICELLE,
MAXIMUM 10
À CÔTÉ DU BAC



**INTERDICTION
DE POSER DES
SACS (PAPIER,
PLASTIQUE...) AU SOL**



**NE PAS JETER
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**

Souches et branches d'une longueur supérieure
à 1,20 m et de section supérieure
à 10 cm



**COLLECTE DE SAPINS NATURELS ET ENTIERS,
N'EXCÉDANT PAS 1M50**

LUNDI 6 JANVIER

PRÉSENTATION DES SAPINS À LA COLLECTE
AVANT 5 H DU MATIN OU LA VEILLE AU SOIR

EMBALLAGES & PAPIERS

Jeudi matin



**PAPIERS, JOURNAUX,
MAGAZINES**



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES CARTONS

LES **GRANDS CARTONS** DOIVENT ÊTRE VIDES,
PLIÉS ET ATTACHÉS À CÔTÉ DU BAC



EMBALLAGES PLASTIQUES



NE PAS JETER

**À DÉPOSER DANS LE BAC
D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Papiers et mouchoirs sales,
papier peint, papier de boucherie,
couches, protections hygiéniques,
masques de protection Covid...

Sortie des bacs
avant 5h ou la
veille au soir



VERRE

1^{er} mercredi matin



Sortie des bacs
avant 6h ou la
veille au soir

**ENLEVER LES
BOUCHONS**



NE PAS JETER



Bouchons



Miroir, vitres,
pare-brises



Verre cassé,
porcelaine, faïence,
cristal



Ampoules

ENCOMBRANTS

Sortie des
encombrants la
veille au soir



Appel et service gratuits

0800 97 98 00

afin d'obtenir un rendez-vous pour
la collecte de vos encombrants
à votre domicile

DÉPÔT LIMITÉ À 1,5 M³

(environ un canapé de 2 places)



NE PAS JETER, À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE :

DÉCHETS DE VÉHICULES ET LEURS COMPOSANTS, PNEUS,
HUILES DE VIDANGE, DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES
(PILES, BATTERIES, TUBES FLUORESCENTS, PEINTURES,
SOLVANTS), DÉBLAIS, GRAVATS, VITRES, CÉRAMIQUE,
MIROIRS, DÉCOMBRES, TUILES ET DÉCHETS PROVENANT
DES TRAVAUX, POTS DE FLEUR EN TERRE CUITE...

Plus d'informations à l'intérieur du calendrier

Index des rues Secteur 2

En vue de limiter le temps de présence des bacs sur la voie publique, les bacs sont à sortir une heure avant la collecte maximum.

SORTIE DES BACS AVANT 17H

ALSACE-LORRAINE (RUE D')
AULNETTES (ALLÉE DES)
BART (RUELLE DE)
BART (SENTIER DE)
BASTIER-DE-BEZ (RUE)
BOULEAUX (ALLÉE DES)
CHALANDRAY (RUE DE) DU 1 AU 3BIS ET DU 2 AU 4
CHÂTAIGNIERS (RUE DES)
COMMINES (RUE) N° 1, 1BIS ET 2
CONCORDE (RUE DE LA) DU 2 AU 10 ET DU 1 AU 15
CYPRES (RUE DES)
DOCTEUR LACAZE (RUE DU)
ÉMANCIPÉS (RUE DES)
FRÈNES (ALLÉE DES)
MARCEL SIEFFERT (RUE)
MARIE (RUE)
MICHELIN (RUE)
MORIN (RUE) DU 37 AU 49 ET DU 34 AU 48
OMBRAGES (ALLÉE DES)
ORMOY (ALLÉE D')
PÂQUERETTES (ALLÉE DES)
PONT DE BART (RUE DU)
PRAIRIE (CHEMIN DE LA)
PRÉS MONTAGNE DE CRÈVE COEUR (RUE DES)
QUATORZE JUILLET (RUE DU)
QUATRE SEPTEMBRE (AVENUE DU)
QUERCY (RUE DE)
RONCARD (RUE) DU 1A AU 1E ET DU 2 AU 6
TOUR (RUE DE LA) DU 1 AU 3 ET DU 2 AU 2 BIS
TULIPES (RUE DES)
VERTE D'ABLON PROLONGÉE (RUE)

SORTIE DES BACS AVANT 19H

ALOUETTES (RUE DES)
AMÉLIE ÉVRARD (RUE)
ANCIENNE ÉGLISE (RUE DE L')
BEAUX SITES (RUE DES)
BLAIGNERIE (RUE DE LA)
BLANDIN (RUE DU)
BONS ENFANTS (RUE DES)
BOSQUETS (RUE DES)
BOURGUIGNONS (RUE DES)
BRUNOY (RUE DE)
CÈDRE (RUE DU)
CHALANDRAY (RUE DE) DU N° 5 AU DERNIER N° IMPAIR ET DU N° 6 AU DERNIER N° PAIR
CHAMPION (RUE)
CHARLES (RUE)
CHARLES DEGUY (RUE)
CHARMES (RUE DES)
CHÂTEAU (ROUTE FORESTIÈRE DU)
CHATEAUBRIAND (RUE)
CHESNAIE (AVENUE DE LA)
CLOS DE SÉNART (RUE DU)
COLETTE (RUE)
COMMINES (RUE) TOUS LES N° SAUF LES N°1, 1BIS ET 2
CONCORDE (RUE DE LA) N° 12 AU DERNIER N° PAIR ET DU N° 17 BIS AU DERNIER N° IMPAIR
CONCY (RUE DE)
CORNEILLE (RUE)
COROT (RUE)
CÔTE D'OR (RUE DE LA)

COTTAGES (RUE DES)
CUVRAY (RUE DE)
DOCTEUR LÉON DEGLAIRE (RUE DU)
DUMAY DELILLE (BOULEVARD)
ERMITAGE (RUE DE L')
FORÊT (AVENUE DE LA)
FROISSARD (RUE)
GEIBEL (RUE)
GÉNÉRAL LECLERC (RUE DU)
GÉNÉRAL LELONG (RUE DU) SAUF N°6
GILBERT DRU (RUE)
GUÉ (RUE DU)
HAMEAU DE BELLEVUE (RUE DU)
JOINVILLE (RUE DE)
JOSEPH PIETTE (PLACE)
LA FONTAINE (RUE)
LAMARTINE (RUE)
LIBÉRATION (PLACE DE LA)
LONGUEVILLE (RUE DE)
LOUIS ARMAND (RUE)
LUCIE (AVENUE)
MARÉCHAL FOCH (AVENUE DU)
MARÉCHAL LYAUTEY (AVENUE DU)
MARGUERITE (RUE)
MASSENET (RUE)
MAURICE BOUCHOR (ALLÉE)
MAURICE GARDETTE (RUE)
MOLLIÈRE (RUE)
MORIN (RUE) TOUS LES N° SAUF DU 37 AU 49 ET DU 34 AU 48
MOULIN DE SÉNILS (RUE DU)
OLIVIA (RUE)
ORMES (RUE DES)
PARC DES CASCADES
PASTEUR (RUE)
PIERRE (RUE)
PIERRE CHATELAIN (RUE)
PIERRE LOTI (RUE)
PIERRE SÉMAR (RUE)
PONT (RUE DU)
PRESBYTÈRE (RUE DU)
RACINE (RUE)
RÉPUBLIQUE (AVENUE DE LA) N° 119 TER (RÉSIDENTE VANDEVILLE)
ROCHES (RUE DES)
ROCHES (SENTIER DES)
RONCARD (RUE) DU N°9 AU DERNIER N° IMPAIR ET DU N° 10 AU DERNIER N° PAIR
ROSALIE (RUE)
ROTTENBOURG (PLACE DE)
SAINT-HUBERT (RUE)
SELLIER (BOULEVARD)
TOUR (RUE DE LA) TOUS LES N° SAUF DU 1 AU 3 ET DU 2 AU 2 BIS
UNION (RUE DE L')
VEAU (RUELLE DE)
VERGER (RUE DU)
VERLAINE (RUE)
VERTE D'ABLON (RUE)
VICTOR BASCH (AVENUE)
VICTOR HUGO (RUE)
VILLEHARDOUIN (RUE)
YERRES (RUE D') TOUS LES NUMEROS SAUF LE N° 51
YVES DE MONTCHEUIL (AVENUE)

UNE QUESTION ?

- Pour toute question sur la gestion de vos déchets ménagers, appelez le service au : **01 69 73 71 32**
- Pour toute demande sur vos bacs de collecte, formulaire en ligne www.vyvs.fr

AGISSONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025 - 2030, un outil qui fixe un objectif de réduction des déchets de **-60kg/habitant sur 6 ans**. Plus d'infos sur le site de l'Agglo : www.vyvs.fr

COMPOSTEURS

Réduisez et transformez vos déchets alimentaires et vos déchets végétaux en engrais en réalisant votre propre compost.

Modalités d'inscription pour obtenir un composteur gratuitement, rendez-vous sur le site de l'Agglo : www.vyvs.fr

Au 1^{er} juillet 2025, la collecte des biodéchets alimentaires complètera le dispositif de compostage.



SECONDE VIE POUR LES OBJETS DU QUOTIDIEN

DON de vos objets du quotidien encore en bon état à la Ressourcerie « La Fabrique à Neuf » au **13-15 route de Corbeil, Montgeron**

ESPACE BOUTIQUE d'objets de 2^{ème} main (friperie, vaisselle, jeux, matériel électrique, mobilier) au **46, avenue Jean Jaurès, Montgeron**

Consulter les jours et horaires sur www.ressourcerie-montgeron.com et au **01 69 43 34 30**

BORNES TEXTILE

Déposez vos textiles et vos chaussures usés ou que vous n'utilisez plus !

Consignes : dans un sac (30L max), vêtements propres et secs, chaussures attachées par paire.

Retrouvez la borne textile la plus proche de chez vous sur le site : www.refashion.fr dans la rubrique « citoyen ».



NOUVEAU

Créez votre compte en ligne pour la carte de déchèterie

LES DÉCHÈTERIES (ÉCO-CENTRES)



IMPORTANT

Le Siredom met en place un nouveau service : le compte en ligne pour accéder aux déchèteries.

Pour les demandes de nouvelle carte ou de carte perdue, il vous appartient de créer votre compte en ligne.

Après création de votre compte et validation par le SIREDOM, la carte vous sera adressée par courrier postal par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ATTENTION

Les cartes ne pourront plus être remises et délivrées en main propre au siège annexe de Draveil.

COMMENT PROCÉDER ?

Un tutoriel pas à pas vous attend pour vous guider sur www.siredom.com portail Ecocito

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Siredom à l'adresse suivante : contact@siredom.com

BESOIN D'AIDE ?

Les conseillers numériques de la Maison du Numérique à Draveil peuvent vous accompagner dans cette démarche :

Tél. : 01 69 52 49 18

Mail : maisonnumerique@vyvs.fr

NOUVEAU

À partir du 1^{er} juillet 2025

LANCEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

C'EST QUOI LES BIODÉCHETS ?

Ils constituent 34 % du contenu de notre bac à ordures ménagères et sont biodégradables. Ils proviennent des déchets de cuisine et de table.

COMMENT ÇA VA SE PASSER ?

À partir du 1^{er} juillet 2025, les biodéchets alimentaires pourront être triés dans un petit sac orange qui vous sera remis par l'Agglomération. Il ne vous restera plus qu'à mettre vos biodéchets en sac fermé dans votre bac à ordures ménagères. Les sacs seront alors triés, puis orientés vers une unité de méthanisation afin de produire du biogaz et du compost.

ET LES DÉCHETS VERTS ?

Ceux-ci continueront d'être collectés séparément en porte-à-porte, ou bien en déchèterie.



La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) prévoit que les collectivités mettent à disposition des habitants une solution de tri à la source des biodéchets pour mieux les valoriser. En effet, **TRIER** les biodéchets représente de nombreux bénéfices :

- **RÉDUIRE** le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets.

- **PRODUIRE** du biogaz qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

- **FOURNIR** les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

Toute l'actualité sur la mise en œuvre du tri des biodéchets alimentaires : rendez-vous sur le site de l'Agglo : www.vyvs.fr (guide du tri des biodéchets alimentaires, modalités de distribution des sacs spécifiques pour le tri : préinscription en ligne **à partir de mars 2025**).

Secteur

2

MONTGERON

CALENDRIER 2025
DES JOURS DE COLLECTE

Service gestion des déchets 01 69 73 71 32 / www.vyvs.fr

VAL D'YERRES
VAL DE SEINE

NOUVEAU

À partir du 1^{er} juillet 2025 collecte des biodéchets. Dossier spécial à l'intérieur

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M		29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J		30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V		31 L	31 S		31 J	31 D			31 V		31 M

ORDURES MÉNAGÈRES

EMBALLAGES & PAPIERS

VERRE

DÉCHETS VÉGÉTAUX

ORDURES MÉNAGÈRES + BIODÉCHETS



COLLECTE SAPINS DE NOËL